



2023



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

AFFILIATION MEMBRE INDIVIDUEL

BIENVENUE !

L'adhésion à la Fédération française de cyclotourisme en qualité de membre individuel, c'est laisser libre cours à sa façon de pratiquer le cyclotourisme tout en profitant des activités et en bénéficiant des avantages liés à la licence.

Que vous soyez déjà affilié en 2022 ou que vous découvriez notre Fédération, ce dossier vous concerne : vous y trouverez des informations pratiques ainsi que tous les renseignements nécessaires à votre affiliation ou votre réaffiliation pour l'année 2023.

Si vous souhaitez des précisions, sur les licences, les assurances ou les abonnements, contactez le service Licences :

- par téléphone : au **01 56 20 88 82** du lundi au vendredi de **9 h à 12 h** et de **14 h à 16 h**
- par e-mail : l.blondeau@ffvelo.fr

PRISE DES LICENCES SUR INTERNET : À PARTIR DE MI-DÉCEMBRE 2022

ADHÉREZ EN LIGNE

- Connectez-vous sur notre site **www.ffvelo.fr**, rubrique **Adhérer** et laissez-vous guider.
- Il faudra impérativement être en possession d'une carte bancaire et d'un certificat médical de non contre indication (CMNCI) adapté à la formule de licence choisie à savoir :
 - le CMNCI cyclotourisme pour les licences en formule " Vélo sport ",
 - le CMNCI compétition pour les licences en formule " Vélo sport ".

ADHÉREZ PAR COURRIER

Il faut adresser à la Fédération :

- le bulletin d'adhésion et la notice d'information (document recto/verso) dûment remplis et signés accompagnés de votre règlement,
- le certificat médical de non contre indication (CMNCI) adapté à la formule de licence choisie à savoir :
 - le CMNCI cyclotourisme pour les licences en formule " Vélo rando " ou l'attestation sur l'honneur liée à l'auto-questionnaire de santé Cerfa 15699*01 pour un renouvellement de licence,
 - le CMNCI compétition pour les licences en formule " Vélo sport ".

NOUVEAU : le certificat médical n'est plus obligatoire pour les mineurs dans la mesure où, le jeune ou la personne ayant l'autorité parentale atteste avoir répondu négativement au questionnaire de santé spécifique " mineurs ". En cas de réponse positive à une des rubriques du questionnaire, le jeune, ou son représentant légal devra fournir un CMNCI de moins de 6 mois.



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand - CS80045
94207 Ivry-sur-Seine Cedex
01 56 20 88 88 - info@ffvelo.fr
www.ffvelo.fr - www.veloenfrance.fr

SUIVEZ-NOUS ! @FFVelo



TOUTE L'ACTUALITÉ SUR

CYCLOMAG

UNE FÉDÉRATION BIEN STRUCTURÉE

SON RÔLE

- Créée en 1923.
- Agrément ministère des Sports depuis le 30/11/1964.
- Reconnaissance d'utilité publique depuis le 30/10/1978.
- Agrément Tourisme depuis le 28/06/1991.
- Délégation par l'État pour l'activité " Cyclotourisme " depuis le 04/04/2006.
- Membre du CNOSF (Comité national olympique et sportif français).
- Membre de l'UECT (Union européenne de cyclotourisme).
- Membre de l'UCTI (Union de cyclotourisme internationale).
- Membre de la Fédération des parcs naturels régionaux de France.
- Membre de la FIA/AIT (Fédération internationale de l'automobile / Alliance internationale de tourisme).

L'OBJET DE LA FÉDÉRATION EST CLAIREMENT DÉFINI PAR SES STATUTS :

" ... la FFCT a pour objet : de diriger, d'organiser, de développer et de défendre la pratique du cyclotourisme... ".

"... d'orienter et de contrôler en qualité de fédération dirigeante, l'activité des associations ou groupements... ".

"... de représenter la France à l'étranger... ".

"... de combattre la délinquance routière... ".

"... d'intégrer le concept de développement durable... ".

"... de participer à la promotion et au développement de la pratique du vélo sous toutes ses formes et avec tous types de vélo... ".

SON CHAMP D'ACTION

Le cyclotourisme au sein de la Fédération se conjugue autour de trois composantes essentielles : **tourisme - sport/santé - culture**

C'est une diversité de pratiques en toute liberté pour découvrir une région, la nature :

- des randonnées touristiques, de la courte balade aux circuits par étape,
- des Cyclo-découvertes® animées et encadrées par des personnes qualifiées,
- des voyages et séjours à bicyclette tant en France qu'à l'étranger,
- des randonnées permanentes pour connaître de nouveaux paysages,
- des randonnées et brevets sur des parcours et des reliefs variés,
- un accueil de qualité dans les clubs,
- un accueil pour les personnes en situation de handicap.

Toute forme de compétition est exclue de ses activités y compris les cyclosportives, ainsi que toute organisation avec classement Route et/ou VTT. Le cyclotourisme utilise le cycle mû exclusivement par la force musculaire.

SON FONCTIONNEMENT

La Fédération est administrée par un comité directeur de 19 membres qui décide et contrôle l'exécution du budget adopté par l'assemblée générale. Il est chargé d'appliquer la politique définie par l'assemblée générale.

Des commissions techniques nationales déclinent, dans leurs missions respectives, les orientations du projet fédéral décidées par le comité directeur. La Fédération est représentée dans les départements et dans les régions par des comités départementaux (CoDep) et des comités régionaux (CoReg).

- ✓ 13 COMITÉS RÉGIONAUX
- ✓ 95 COMITÉS DÉPARTEMENTAUX
- ✓ 3 000 CLUBS DONT 1 700 CLUBS OU SECTIONS VTT DE RANDONNÉE
- ✓ 400 ÉCOLES FRANÇAISES DE VÉLO
- ✓ 120 000 ADHÉRENTS
- ✓ 3 500 ORGANISATIONS PAR AN

Pour connaître les coordonnées du comité départemental ou du comité régional ou du représentant des membres individuels du département dont vous dépendez,

► www.ffvelo.fr,

► ou contactez le siège fédéral au :
01 56 20 88 88 de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h.

ADHÉRER... QUELS AVANTAGES ?

DES ACTIVITÉS UNIQUES

- Des **manifestations fédérales** à des tarifs préférentiels (de 2 à 6 € de réduction pour les adhérents), ainsi que des grands rendez-vous annuels : les Vertes Tout-Terrain, la Maxi-Verte, la Semaine fédérale internationale de cyclotourisme, les Cyclomontagnardes, les manifestations “ Jeunes ”, les concentrations pascals etc.
- Des **activités “ familles ”** accessibles aux débutants (Concentration nationale, Cyclo-découvertes®).
- Des **activités pour les personnes en situation de handicap**.
- L'accès à **400 randonnées permanentes**, dont plus de 280 ont obtenu le label fédéral.
- Des **randonnées adaptées à tous les niveaux** : brevets d'initiation et brevets jeunes, brevets touristiques, randonnées, brevets VTT, brevets européens et internationaux, brevets de distance et montagnards.
- Des **stages d'initiation et de perfectionnement** tant sur la route qu'à VTT.
- Des **séjours et voyages** en France ou à l'étranger.
- Un **centre nature** “ Les Quatre Vents ” à Aubusson-d'Auvergne (63), au cœur du parc naturel régional du Livradois-Forez accessible en priorité aux clubs et adhérents : hébergement en hôtellerie ou en camping. ► 4vents-auvergne.com

LA POSSIBILITÉ DE S'IMPLIQUER DANS LA VIE FÉDÉRALE

- Participer et voter dans les assemblées générales à tous les niveaux, grâce au représentant élu de votre département.
- Rejoindre ses structures et leurs commissions.
- Accéder aux stages d'initiation et de perfectionnement et à la documentation fédérale.

DE NOMBREUX OUTILS À VOTRE DISPOSITION

- Le site Internet www.ffvelo.fr avec tous les événements et informations pratiques :
 - la brochure **Séjours et voyages** en France ou à l'étranger, avec inscription en ligne,
 - le **Catalogue boutique** proposant un certain nombre d'articles pour vous et votre club,
 - des **session de formation** partout en France sur tous les thèmes importants de la pratique du du cyclotourisme.
- ✓ La **revue “ Cyclotourisme ”**, le magazine mensuel de la Fédération, avec abonnement à tarif préférentiel et son accès à la version digitale.
- ✓ Toute l'actualité sur le cyclotourisme, en direct sur Internet avec cyclotourisme-mag.com
- ✓ Le site Internet www.veloenfrance.fr pour télécharger gratuitement les 4 000 circuits route et VTT de votre choix, trouver de “ Bonnes adresses ” (hébergements, restaurants, vélocistes, etc) ou consulter le calendrier de toutes les randonnées ponctuelles sur l'agenda.
- ✓ La Newsletter licenciés avec les actualités de la Fédération. N'oubliez pas de renseigner votre adresse email sur votre fiche licencié.

DES CONDITIONS D'ACCÈS PRIVILÉGIÉES

- Grâce au **Club avantages**, votre licence de l'année en cours vous permet de bénéficier de tarifs et de conditions d'accès avantageux auprès de nombreux partenaires : hébergements, transports, location de véhicules, matériel, etc.
Plus d'informations sur www.ffvelo.fr rubrique Nos activités/Adhérents/Club avantages.
- L'espace fédéral réservé sur www.ffvelo.fr, donnant accès à toutes les activités de la Fédération.
- L'accès à la **version digitale de la revue “ Cyclotourisme ”**.

LES ASSURANCES 2023 AVEC AXA (se reporter au “ Guide assurance licencié ” joint y compris les annexes des assurances).

ASSURANCES - GARANTIES	MINI-BRAQUET 20,00 €	PETIT-BRAQUET 22,00 €	GRAND-BRAQUET ⁽¹⁾ 72,00 €	
Responsabilité civile - Défense pénale et Recours	Acquise	Acquise	Acquise	
Décès accidentel	Non acquise	5 000 €	15 000 €	
Décès ACV / AVC ⁽²⁾ - En l'absence du test à l'effort de moins de deux ans ⁽³⁾ - En présence du test à l'effort de moins de deux ans ⁽³⁾	Non acquise Non acquise	1 500 € 3 000 €	2 500 € 7 500 €	
Invalidité permanente totale (réductible partiellement selon le taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise relative < 5 %.	Non acquise	30 000 € versés en totalité si taux d'invalidité ≥ 66 %	60 000 € versés en totalité si taux d'invalidité ≥ 66 %	
Rapatriement	Non acquise	Acquise	Acquise	
Dommages (indemnisation vétusté déduite de 8 % par an max 70 %) - Dommage casque - Cardio-fréquencemètre (à fonction exclusive) - Équipements vestimentaires - GPS (à l'exclusion du smartphone) - Dommages au vélo y compris catastrophes naturelles	Non acquise	80 € 100 € Non acquise Non acquise Non acquise	80 € 100 € 160 € 300 € 1 500 €	Franchise / / 30 € 30 € 100 €

Pendant la période de renouvellement de la licence, à partir du 15/12/2023, toutes les garanties 2023 sont maintenues selon l'option d'assurance choisie jusqu'à la fin du mois de février 2024 (sous réserve du renouvellement de la licence 2024 effectuée avant le 1^{er} mars 2024).

IMPORTANT Quel que soit le choix de votre option d'assurance, l'imprimé “ Notice d'information du licencié ” est à compléter, dater, signer et à retourner avec votre dossier d'adhésion à la Fédération (toutefois il est conseillé au licencié de faire une photocopie de la notice d'information et de la conserver).

⁽¹⁾ Il ne pourra en aucun cas être demandé l'assurance Grand-braquet après s'être affilié. Seule exception : l'achat d'un nouveau vélo sur présentation de la facture datant de moins d'un mois maximum.

⁽²⁾ Pour être valable le test à l'effort doit avoir été réalisé avant l'accident et au plus tard dans les deux ans qui précèdent la délivrance de la licence de l'année en cours.

⁽³⁾ Cette garantie n'est ouverte qu'aux seules licences “ Vélo rando ” et “ Vélo sport ”. La licence “ Vélo balade ” ne pourra y prétendre.

COTISATIONS 2023

LICENCES	CATÉGORIES	COTISATION FÉDÉRALE	MINI-BRAQUET Responsabilité civile + Défense recours		PETIT-BRAQUET Mini-braquet + Accident corporel et Rapatriement		GRAND-BRAQUET Petit braquet + Dommages au vélo		OPTION REVUE 11 numéros par an
			Assurance	Total	Assurance	Total	Assurance	Total	
VÉLO-BALADE Sans certificat médical VÉLO-RANDO Certificat médical cyclo VÉLO-SPORT Certificat médical compétition	Adultes	41,00 €	20,00 €	61,00 €	22,00 €	63,00 €	72,00 €	113,00 €	+ 28,00 €
	Jeunes moins de 18 ans	13,00 €	20,00 €	33,00 €	22,00 €	35,00 €	72,00 €	85,00 €	
	Jeunes de 18 à 25 ans	13,00 €	20,00 €	33,00 €	22,00 €	35,00 €	72,00 €	85,00 €	
	Familles :								
	- 1 ^{er} adulte	41,00 €	20,00 €	61,00 €	22,00 €	63,00 €	72,00 €	113,00 €	
	- 2 ^e adulte	23,00 €	20,00 €	43,00 €	22,00 €	45,00 €	72,00 €	95,00 €	
	- Jeunes de 18 à 25 ans	13,00 €	20,00 €	33,00 €	22,00 €	35,00 €	72,00 €	85,00 €	
	- Jeunes moins de 18 ans	9,50 €	10,00 €	19,50 €	11,00 €	20,50 €	61,00 €	70,50 €	
	- Enfant 6 ans et moins	Offert					50,00 €	50,00 €	

ABONNEMENT À LA REVUE

Abonnement à la revue numérique gratuit pour tous les licenciés.

“ Cyclotourisme ” = **28 €/an** (11 numéros par an) au lieu de 52 € pour les non-adhérents.

Cet abonnement peut être souscrit à tout moment pour un an, sur votre Espace licencié.

Pour tout nouvel adhérent, tarif exceptionnel = 23 €/an.

LA LICENCE FAMILIALE

Elle permet aux familles domiciliées à la même adresse, composées de un ou deux membres adultes et d'enfants de moins de 25 ans (nombre illimité), de bénéficier de tarifs attractifs. Le chef de famille (1^{er} adulte) cotise au tarif adulte et les membres de sa famille bénéficient de tarifs préférentiels (selon leur catégorie).

LA LICENCE ÉLECTRONIQUE

La licence électronique fait partie intégrante de la politique responsable de la Fédération en matière de développement durable et de protection de l'environnement. Lors de la saisie de votre licence, vous mentionnerez obligatoirement votre adresse e-mail, vous recevrez dans l'heure suivante votre licence électronique par e-mail ainsi que vos codes d'accès à votre espace licencié.

Par ce moyen moderne, chaque licencié gagnera en liberté et interactivité. À partir de votre espace fédéral, vous pourrez tout au long de la saison modifier les informations vous concernant et imprimer si besoin votre licence électronique.

LA LICENCE FIN DE SAISON 2023

À partir du 1^{er} septembre 2023 **toute personne désirant adhérer pour la première fois à la Fédération ou tout licencié n'ayant pas renouvelé sa licence depuis plus de 5 ans** bénéficiera d'une licence valable jusqu'au 31/12/2024 au tarif de la saison en cours. Pour continuer de bénéficier des garanties d'assurance, il est obligatoire de renouveler gratuitement votre licence pour la saison 2024.

LES SÉJOURS ET VOYAGES

Pour participer à des séjours, l'assurance Assistance-Rapatriement est obligatoire. Si vous avez opté pour la formule Mini-braquet, vous devrez fournir une attestation de votre assureur certifiant la couverture “ Assistance - Rapatriement ” pour la pratique du cyclotourisme, en cas d'accident corporel et de maladie, valable dans le ou les pays du séjour ou du voyage.



	VÉLO BALADE	VÉLO RANDO	VÉLO SPORT
<i>POUR QUI ?</i>	Pour tous, sauf les jeunes en Écoles françaises de vélo	Pour tous	Pour tous, sauf les mineurs
<i>QUELLE PRATIQUE</i>	Pratique douce et familiale	Pratique régulière	Pratique sportive & cyclosportive
<i>NIVEAUX DE CIRCUITS CONSEILLÉS</i>	Vert / Bleu	Vert / Bleu / Rouge / Noir	Vert / Bleu / Rouge / Noir & Cycloportives
Chaque participant choisit librement son circuit et en assume la responsabilité.			
<i>CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE INDICATION *</i>	Non	Obligatoire sauf pour les mineurs	Obligatoire
Fréquence	—	Tous les 5 ans	Tous les 3 ans
Date du CMNCI	—	Moins de 12 mois à la date de la saisie de la licence	Moins de 12 mois à la date de la saisie de la licence
Libellé du CMNCI	—	Cyclotourisme - Sport - Activité physique et sportive	Cyclisme en compétition
Qui doit conserver le CMNCI	—	Le club - possibilité de le scanner sur le logiciel / Le siège pour les MI	Le club - possibilité de le scanner sur le logiciel / Le siège pour les MI
Si le licencié fournit un nouveau CMNCI dans la période des 5 ans	—	Le décompte repart pour 5 ans	—
<i>AUTO-QUESTIONNAIRE *</i>	—	Oui Durant les 4 années intermédiaires	Oui Durant les 2 années intermédiaires
Formalité administrative	—	Pour l'adhérent en club : Il devra cocher une case dans le bulletin d'inscription du club attestant qu'il a répondu NON à toutes les questions. Si réponse OUI à une ou plusieurs questions, obligation de fournir un nouveau CMNCI.	—
		Pour l'adhérent en MI s'inscrivant par Internet, il devra cocher la case attestant qu'il a répondu NON à toutes les questions. Sinon, il devra fournir un nouveau CMNCI.	
Responsabilité de l'adhérent	—	L'adhérent assume seul les réponses au questionnaire de santé, protégé par le secret médical.	—
Qui doit conserver l'auto-questionnaire	—	Le licencié. Le club ne doit pas conserver les réponses au questionnaire médical.	—

ASSURANCE	Au choix Mini, Petit ou Grand Braquet	Au choix Mini, Petit ou Grand Braquet	Au choix Mini, Petit ou Grand Braquet
Couverture pratique cyclotourisme	Oui	Oui	Oui
Couverture pratique cyclosportive	Non	Non	Oui (**) (Sauf en responsabilité civile pendant une cyclosportive)
Capitaux en cas de décès AVC / ACV	Non	Oui (si Petit ou Grand Braquet) Capitaux différents en fonction de la présence ou non d'un test à l'effort de moins de 2 ans.	Oui (si Petit ou Grand Braquet) Capitaux différents en fonction de la présence ou non d'un test à l'effort de moins de 2 ans.
TARIF DE LA LICENCE	Tarif « licence et assurance » identique pour les 3 formules		
Est-il possible de changer le type de licence en cours d'année ?	Oui sans surcoût	Oui – sans surcoût Avec fourniture d'un CMNCL conforme si l'adhérent était en formule « Vélo Balade »	Oui – sans surcoût Avec fourniture d'un CMNCL conforme si l'adhérent était en formule « Vélo Balade » ou « Vélo Rando »





FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand - CS80045
94207 Ivry-sur-Seine Cedex
01 56 20 88 88 - info@ffvelo.fr
www.ffvelo.fr - www.veloenfrance.fr - cyclotourisme-mag.com